

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022**  
(Convocation faite le 11/03/2022)

Etaient présents : tous les Conseillers sauf Mr Benoit FRANCOIS excusé qui a donné son pouvoir à Mr Luc JONNET.

**Compte de Gestion 2021 :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2021 (budget général, bois et forêt et lotissement) dressés par le trésorier.

**Comptes administratifs 2021 :**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité de ses votants (le Maire n'ayant pas pris part au vote), les comptes administratifs 2021 qui en résultent comme suit :

- Budget Général :	Recettes : 1 135 418,99 €	Dépenses : 887 308,42 €
- Budget Bois et Forêt :	Recettes : 22 812,62 €	Dépenses : 14 124,85 €
- Budget Lotissement :	Recettes : 70 991,36 €	Dépenses : 70 991,36 €

**Affectation des résultats 2021 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2021 comme suit :

Budget Général :

- Compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes) : 248 110,57€
- Compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » (dépenses) : 128 557,87 €
- Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » (recettes d'investissement) : 262 317,87€

Budget Bois et Forêt :

- Compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes) : 8 687,77 €
- Compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » (dépenses) : 10 578,40 €
- Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » (recettes d'investissement) : 10 578,40€

**Vote des taux des deux taxes 2022 :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1,010001% aux taux des deux taxes entraînant une augmentation pour l'année 2022 ce qui les porte comme suit :

Taxe foncière bâtie	41,39 %
Taxe foncière non bâtie	15,15 %

### **Réfection du chemin de Champigneul - Choix de l'entreprise :**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise POTHELET de Pierry d'un montant de 19 190,00 € H.T. (23 028,00 € TTC),
- précise que les crédits seront prévus à l'article 2152 « Voiries » au budget primitif 2022,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **Entretien du village - Choix de l'entreprise :**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte ce devis de l'association Oxygène d'Epernay d'un montant de 15 903,00 € H.T.,
- précise que les crédits seront prévus à l'article 61521 « Terrains » au budget primitif 2022,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **Mutualisation du lien fibre - Installation téléphonique Mairie/Agence Postale - Choix de l'entreprise :**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le devis de Champagne Reprographie de Cormontreuil d'un montant de 4 200,00 € H.T. (5 040,00 € TTC) pour la mutualisation du lien fibre et l'installation téléphonique de la Mairie et de l'Agence Postale,
- précise que les crédits seront prévus à l'article 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » au budget primitif 2022,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **Constitution d'une provision pour restes à recouvrer sur créance douteuse :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de constituer une provision pour dépréciation des actifs circulants à l'article 6817 la somme de 300,00 €
- de reprendre les provisions correspondant aux créances éteintes et/ou admission en non-valeur, devenues sans objet suite au paiement par le débiteur par l'inscription du montant de 68,40 € au compte 7817.
- d'inscrire au compte 6817 du budget 2022 le montant de 300,00 € conformément au régime de droit commun (provision semi-budgétaire).

### **Fixation des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées comme suit à compter de 2022 :

- 1 an pour des biens mobiliers, du matériel ou des études d'un montant inférieur à 1 000,00 €
- 5 ans pour des biens mobiliers, du matériel ou des études d'un montant supérieur à 1 000,00 €
- 15 ans pour des biens immobiliers ou des installations d'un montant inférieur à 30 000,00 €
- 30 ans pour des biens immobiliers ou des installations d'un montant supérieur à 30 000,00 €
- 40 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national.
- 1 an pour les subventions d'équipement versées à la CAEPC suite au rapport de la CLECT du 04 juin 2021.

Ces amortissements ne seront pas effectués au prorata temporis.

L'annuité d'amortissement est arrondie à l'euro inférieur, la régularisation étant effectuée sur la dernière annuité.

- d'utiliser le mode d'amortissement linéaire.
- d'inscrire au budget une dotation aux amortissements dont le montant correspondra à la totalité des biens de faible valeur acquis au cours de l'exercice précédent.

### **Vote des budgets primitifs 2022 :**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2022 (budget général, budget Bois et forêts et Lotissement) qui s'équilibrent comme suit :

#### **Budget Général :**

Section de fonctionnement : 657 495,97 €

Section d'investissement : 455 827,87€

#### **Budget Bois et Forêt :**

Section de fonctionnement : 33 288,77 €

Section d'investissement : 11 578,40 €

#### **Budget Lotissement :**

Section de fonctionnement : 319 570,00 €

Section d'investissement : 319 560,00 €

### **Modalités de location des logements du bâtiment de l'ancienne poste :**

Le Conseil Municipal liste les documents à demander aux personnes qui se porteront candidates à la location des logements du bâtiment de l'ancienne poste.

### **Aménagement de logements dans le bâtiment de l'ancienne poste - Avenant du lot 7 pour travaux supplémentaires**

Après délibération et à l'unanimité de ses votants, le Conseil Municipal :

- accepte le devis modifié compte tenu de la moins-value pour le consuel de l'entreprise ADNET Electricité (lot 7) s'élevant à 47,44 € H.T. (52,18 € T.T.C.) correspondant aux prises pour les lave-linges et un lave-vaisselle,

- les crédits sont prévus au budget 2022,

- autorise le Maire à signer l'avenant portant le marché à 167 966,21 € HT (184 569,90 € TTC) ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération annule pour partie celle n°3076 du 17 janvier 2022.

### **Travaux en cours et à venir :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une fuite a été réparée dans la cave du presbytère et fait un résumé de la réunion qu'il a eu avec la Communauté d'Agglomération concernant la mise en demeure de la station d'épuration qui impacte la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Suite à la visite d'un technicien de la CAMDA, le Conseil Municipal décide de ne prévoir aucune action contre le groupe de pigeons qui s'arrête de temps à autre sur certains toits du village.

Les membres du Conseil Municipal fixe les permanences du bureau de vote pour les élections présidentielles.

Le Maire,  
Jean-Loup EVRARD